



02/12/2022

Proposition technique

Résidence Messidor - Carvin







Table des matières

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	2
Présentation de la LPO Pas-de-Calais (LP062)	3
Présentation de l'Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	4
Législation	5
Calendrier prévisionnel	6
Résultats de l'inventaire	7
Préconisations	29
Conclusion	32

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Forte de de 46 000 membres, la LPO est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du Macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Yves Verilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

La LPO est le représentant français de BirdLife International, alliance mondiale qui réunit plus de 100 associations de protection de la nature (2,3 millions d'adhérents dans le monde).

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces,
- Préservation des espaces
- Education et sensibilisation

Acteur essentiel de l'éducation à l'environnement, la LPO bénéficie de l'agrément "Education Nationale". Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des ateliers, des visites guidées, des conférences, des expositions ... Ainsi, chaque année, plus de 5 000

Animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit à plus de 100 000 enfants par an.

La LPO diffuse des informations auprès des médias dans un souci de vulgarisation scientifique et édite ses propres revues : L'OISEAU magazine, Rapaces de France et Ornithos. Elle dispose d'un service conseils pour les particuliers et les collectivités.

Présentation de la LPO Pas-de-Calais (LPO62)

L'origine de l'association remonte à décembre 1995 avec la création d'un groupe d'amis naturalistes se rassemblant pour faire des suivis et inventaires faune et flore aux environs de Saint-Omer. A l'époque, le GEDENA (Groupe d'Etude et de Decouverte de la Nature dans l'Audomarois) constitue un relais dynamique et local des actions de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France).

En 2000, la motivation et le sérieux du travail accompli par les bénévoles sont reconnus par la LPO France. Le GEDENA rejoint alors le réseau LPO sous l'entité de « Groupe LPO du Pays de l'Audomarois ». En 2012, le territoire d'action de l'association s'agrandit sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais qui devient alors « LPO Pas-de-Calais ». Elle bénéficie de statuts juridiques et de subventions publiques.

A ce jour, la LPO Pas-de-Calais compte plus de 600 membres dont près de 100 bénévoles actifs ainsi que trois salariées. La LPO62 dispose de l'agrément « Association éducative complémentaire de l'enseignement public» attribué par le ministère de l'Education Nationale en date du 04/07/2013 et Agrément Environnement attribué par le Préfet du Pas- de-Calais en date du 11/03/2021.

Par ses différentes activités, l'association a pour objectifs d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Trois axes sont ainsi développés :

- Amélioration des connaissances de la faune et de la flore
- La défense, la sauvegarde et la gestion des populations de faune et des écosystèmes dans lesquels ils vivent
- L'information, la sensibilisation, et l'éducation du public sur la faune et flore sauvages, la nature et l'environnement.

La LPO62 travaille régulièrement sur la thématique des hirondelles et a mené en 2014 une enquête de sciences participatives « Enquête Hirondelles ». L'association mène des actions et accompagnent les habitants et bailleurs sociaux du département du Pas-de-Calais pour une cohabitation en faveur de la protection des Hirondelles.



Présentation de l'Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)



Plus trapue que l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est noire et blanche avec le croupion blanc. Elle ramasse sur le bord des mares ou d'une flaque de la boue pour fabriquer son nid. En forme de coupe, il est fixé sur les façades des bâtiments, sous une avancée comme un avant-toit.

Comme l'Hirondelle rustique, cette espèce a diminué dans les années 1990. Ce déclin semble bien correspondre à la réalité nationale, même si des situations locales peuvent différer. Cependant, la situation récente montre cette diminution de manière significative. L'Hirondelle de fenêtre est en déclin en Europe.

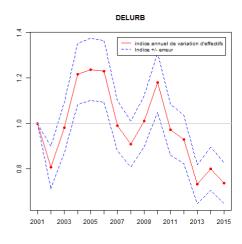


Figure 1: Déclin de la population d'Hirondelle de fenêtre (STOC 2015)



Législation

En France, les Hirondelles (toutes espèces confondues), bénéficient d'une protection juridique des individus mais aussi de leurs nids et couvées.

Ce régime de protection est issu de la Directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009 et de la Loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, codifié aux articles L411-1 et suivants du Code de l'Environnement et précise par l'Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, sont interdits « et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation d'animaux (d'espèces protégées) ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

Le non-respect de ces interdictions constitue un délit passible de trois ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende (Article L415-3 du Code de l'environnement).

La demande de dérogation d'atteinte a une espèce protégée (Article L411-2 4°) et notamment la destruction d'un site de reproduction nécessite le dépôt d'un formulaire CERFA 11° 13614*01 auprès de la DDTM (ddtm-biodiversite@pas-decalais.gouv.fr). Le dossier sera soumis à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Trois conditions doivent être réunies :

- ✓ Pas de solution alternative ayant un impact moindre;
- ✓ Pas de nuisance au maintien des oiseaux dans un bon état de conservation ;
- ✓ Raisons impératives d'intérêt public majeur telles que la santé et la sécurité publiques, y compris des raisons de nature sociale ou économique.

Le dossier doit notamment compter le formulaire CERFA 11° 13614*01 et une expertise par un bureau d'études ou une association de protection de la nature telle que la LPO. Cette expertise n'est pas obligatoire mais est indispensable pour évaluer le nombre de nids touchés par les travaux.

Après validation par l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine du Pas-de-Calais (Hauts-de-France), un arrêté autorise les travaux et fixe les modalités telles que la période des travaux et le cahier des charges. Les nids détruits sont compensés par la pose de nichoirs artificiels.

Afi11 d'éviter de nuire aux oiseaux, les bâtiments dont les travaux se dérouleront en période de reproduction doivent voir leurs nids retirés avant fin mars et la mesure compensatoire mise en place avant l'enlèvement des nids.

Calendrier prévisionnel

Les travaux de démolition entraînent une destruction des nids d'Hirondelles de fenêtre. La société Pas-de-Calais Habitat est consciente de la nécessité d'obtenir une dérogation d'atteinte à une espèce protégée auprès de la DREAL Hauts-de-France.

La destruction du bâtiment se justifie par la configuration des bâtiments obligeant à une réorganisation totale des logements et des parties communes.

De plus, le bâtiment fait l'objet, depuis plusieurs années, de squats réguliers et d'actes de vandalisme récurrents entraînant un sentiment d'insécurité pour les locataires des entrées voisines.

Aucune mesure d'évitement ne peut donc être mise en place dans ce cas de figure.

- 1. Phase de comptage des nids par la LPO62 (réalisé le 21 novembre 2022)
- 2. Phase de travaux:
 - ✓ Installation de chantier et désamiantage à partir de la mi-décembre.
 - ✓ Démolition du bâtiment prévue le 27 février 2023.
- 3. Phase de pose de nichoirs et compensation : installer des nichoirs artificiels en fin de travaux sur les zones conseillées par la LPO62 (avant mars 2023)

Pas-de-Calais Habitat prévoit de commencer le chantier de démolition à partir du 27 février 2023, pour une durée totale de 5 mois comprenant deux mois et demi de curage et de désamiantage (intervention uniquement à l'intérieur du bâtiment), un temps d'un mois et demi de démolition ainsi que d'un mois de ravalement.

Le bâtiment détruit, ne fera pas l'objet d'une nouvelle construction. C'est pourquoi les nids artificiels, en mesure compensatoires, seront placés sur les façades des bâtiments non concernées par les travaux de démolition.

Résultats de l'inventaire

L'inventaire a montré la présence de :

- 4 nids d'Hirondelles de fenêtre répartis sur les façades concernées par les travaux de démolition
- 8 traces de nids d'Hirondelles répartis sur les façades concernées par les travaux de démolition.

L'inventaire a révélé également un ensemble de nids naturels et de traces de nids sur les façades non concernées par les travaux de démolition. Soit un total de :

- 6 nids d'Hirondelles de fenêtre.
- 17 traces de nids d'Hirondelles.
- 2 nids artificiels.

Sur l'ensemble de la Résidence Messidor, nous retrouvons donc un total de 10 nids d'Hirondelles de fenêtre, de 25 traces de nids ainsi que 2 nids artificiels.

Résultat de l'inventaire des façades concernées par les travaux de démolition :

Numéro de façade	Nombre de nids	Nombre de traces	Commentaires
1	0	4	
2	1	0	
3	2	2	
4	1	1	
5	0	1	

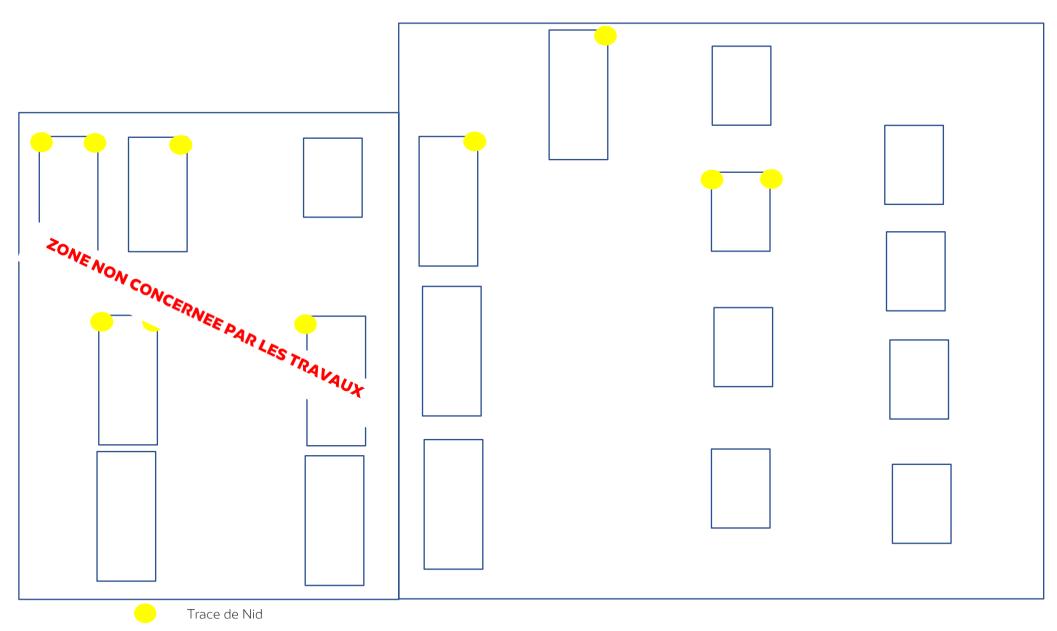
Résultat de l'inventaire des façades non concernées par les travaux de démolition :

Numéro de façade	Nombre de nids	Nombre de traces	Commentaires
6	0	2	
7	1	0	
8	0	1	
9	1	6	
10 (façade centrale)	2	3	
10 (côté droit)	2	0	
10 (côté gauche)	0	0	2 nids artificiels

Vue aérienne des Façades de la Résidence Messidor

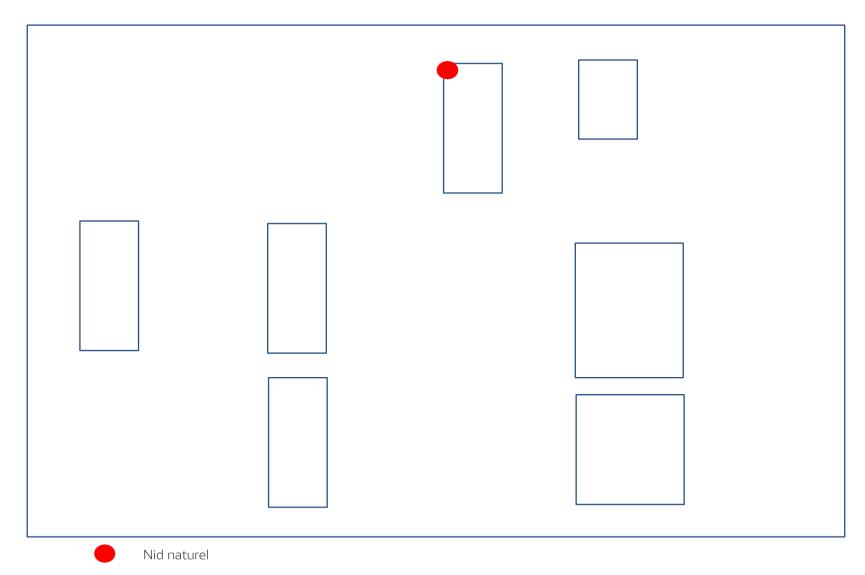


Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°1 (Façade concernée par les travaux de démolition)



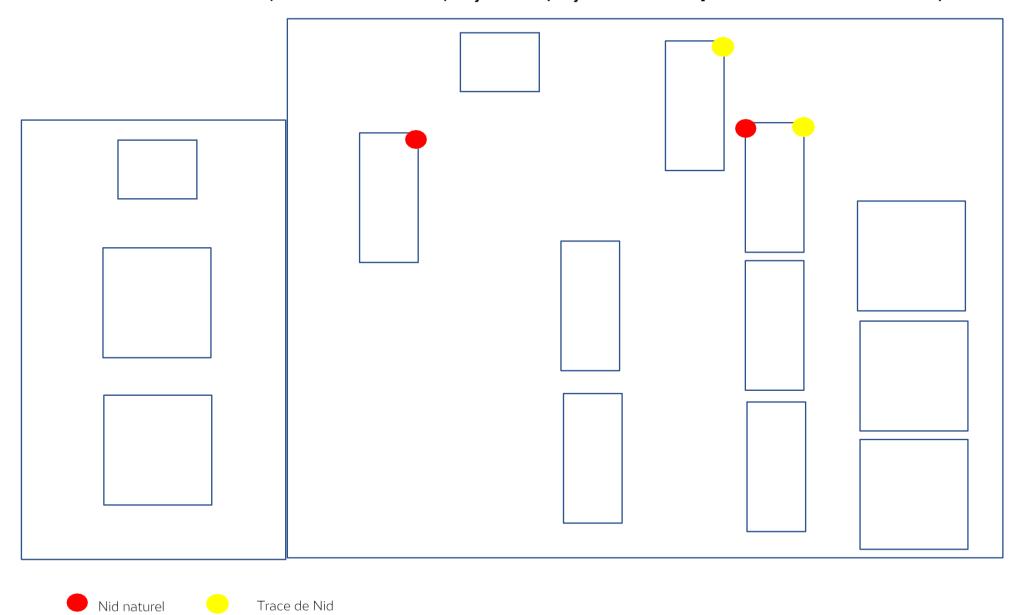


Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°2 (Façade concernée par les travaux de démolition)



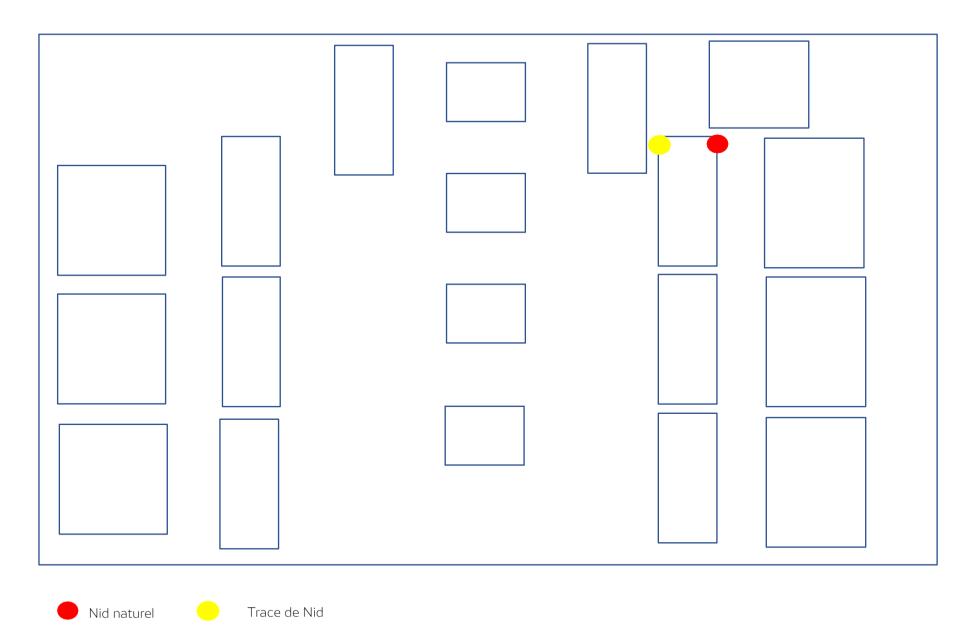


Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°3 (Façade concernée par les travaux de démolition)





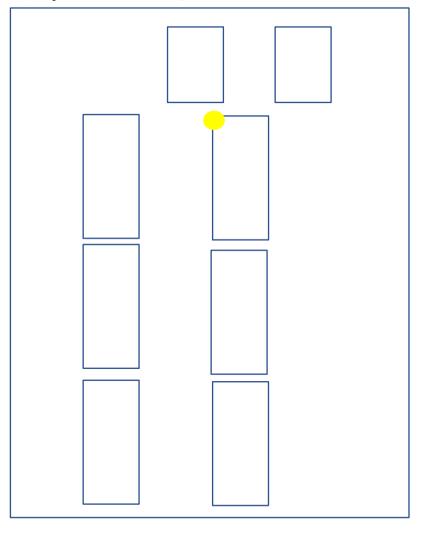
Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°4 (Façade concernée par les travaux de démolition)





Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°5

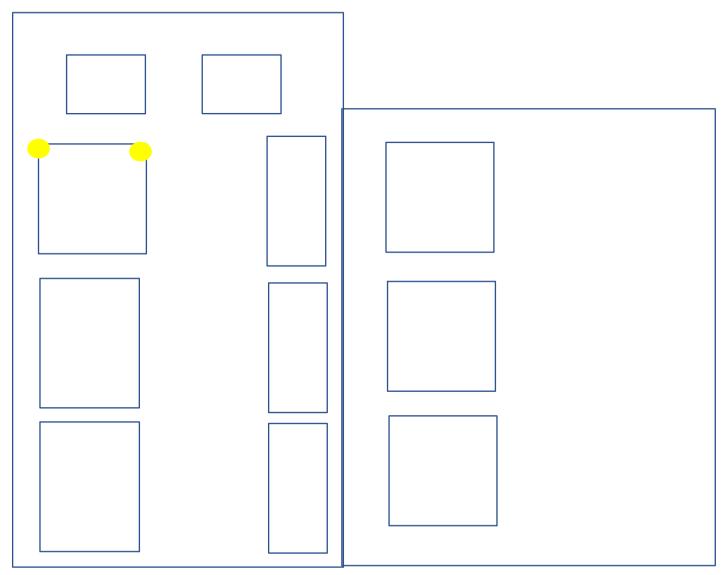
(Façade concernée par les travaux de démolition)





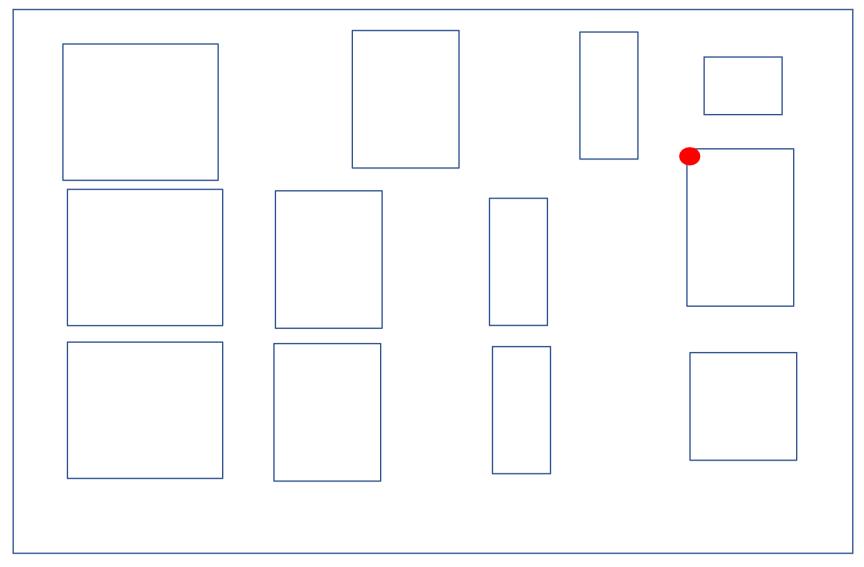


Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°6 (Façade non concernée par les travaux de démolition)





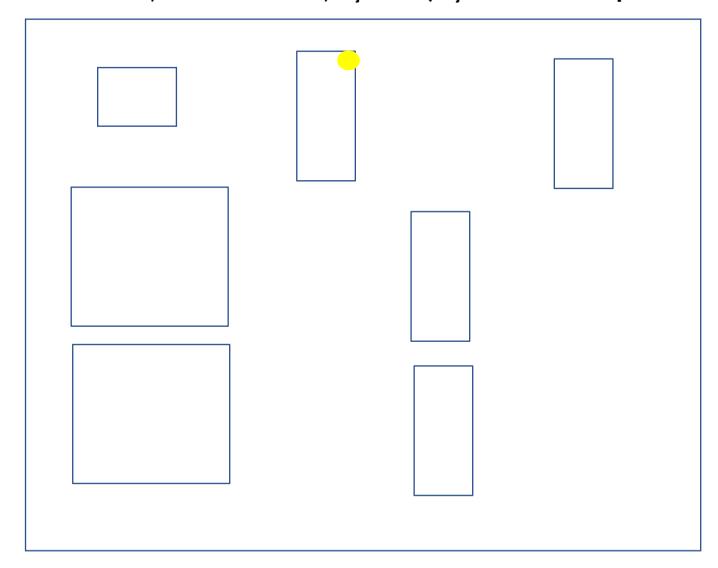
Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°7 (Façade non concernée par les travaux de démolition)



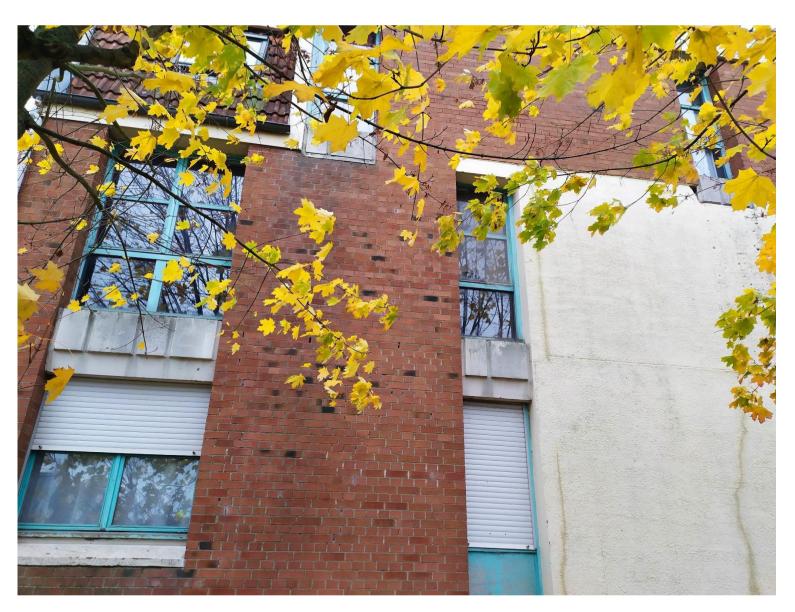
Nid naturel 💛



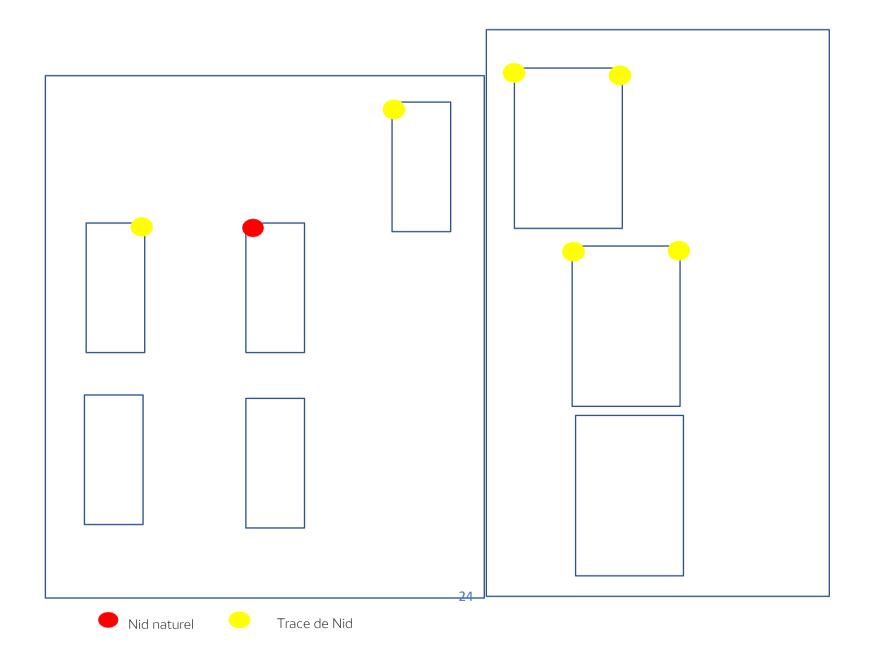
Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°8 (Façade non concernée par les travaux de démolition)



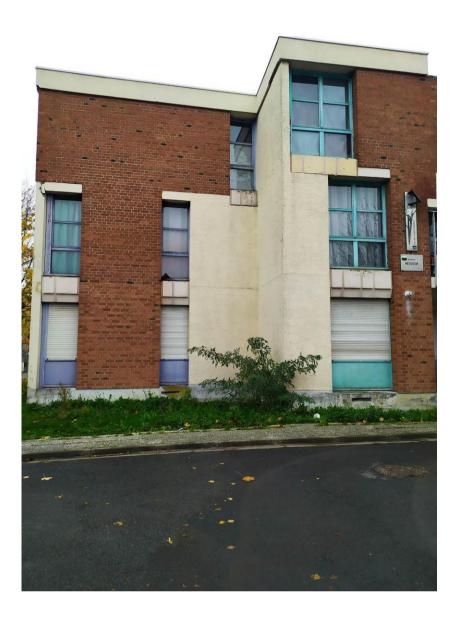




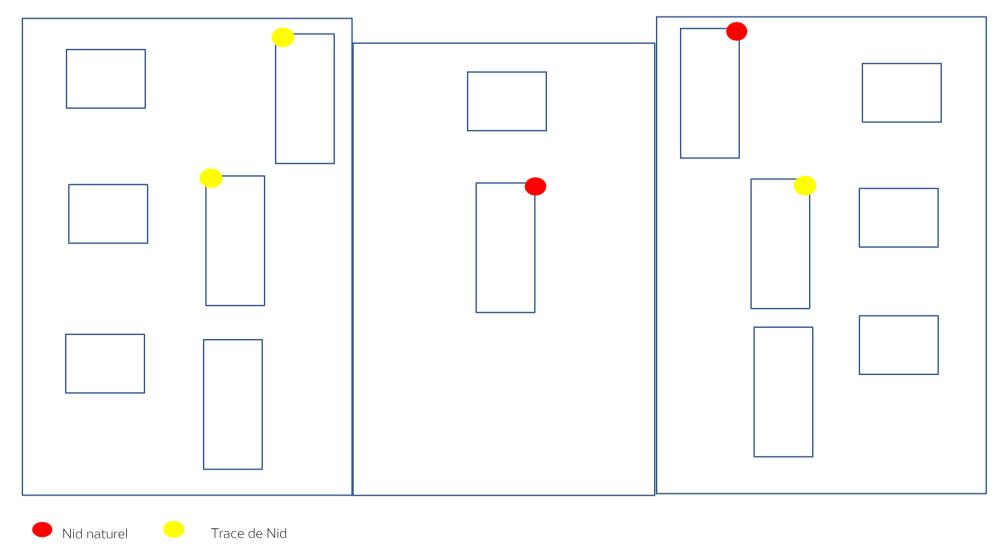
Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°9 (Façade non concernée par les travaux de démolition)



Photographie de la Façade n°9



Localisation Nids d'Hirondelles, Résidence Messidor, Façade n°10 (Façade non concernée par les travaux de démolition)



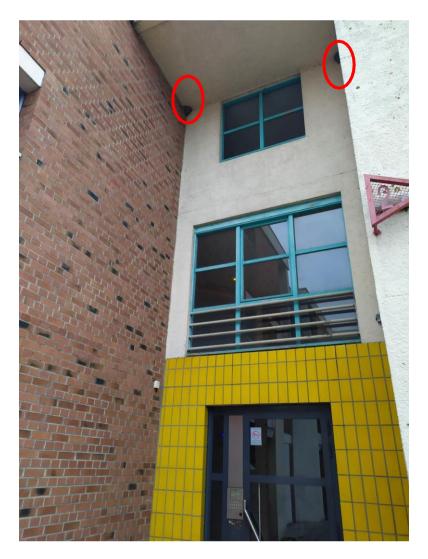
Photographie de la Façade n°10



Photographies des côtés de la Façade n°10



Présence de deux nids artificiels sur le côté gauche



Présence de deux nids naturels sur le côté droit

Préconisations

La LPO 62 propose trois mesures compensatoires possibles :

> Installer:

Soit 12 nichoirs (soit 6 double-nichoirs)

(= 4 nids + 50 % du nombre de nichoirs détruits (=2) + nous préconisons la compensation des 8 traces par l'installation de 4 nids artificiels) à Hirondelles de fenêtre sur les façades. Ces nichoirs peuvent être achetés à la boutique LPO (référence JO0023, « Nid pour Hirondelle de fenêtre en bois et béton de bois » du catalogue LPO).

Les doubles nids devront être coupés en deux par vos soins.

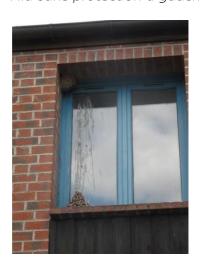
Les nichoirs seront posés selon les plans transmis à la société.

Photo : Nid artificiel en bois béton (catalogue LPO)



Pour éviter les risques de salissures sur les murs et les fenêtres, il faudra prévoir la pose de planchettes antisalissures perpendiculaires au mur (cf images ci-dessous mis en place par les habitants du quartier).

Nid sans protection à gauche



Nichoir avec protection ci-dessous:





Système de protection que nous vous proposons de mettre en place avec vos équipes techniques (non prévu dans le devis) afin d'éviter les salissures ultérieures : une planche le long de la fenêtre + une planche perpendiculaire sous le nid)



- > Sensibiliser les locataires sur la protection juridique des hirondelles en distribuant des flyers dans les boîtes aux lettres, affiche ou revue. Une animation pourra être demandée en complément du devis pour les habitants de la résidence avec la LPO Pas-de-Calais
- > Suivi de la fréquentation du site et des nichoirs : 3 passages par an (mai/ juin et juillet) avec réalisation d'un rapport annuel pendant 5 ans.
- > Création d'une flaque de boue colonie afin que les Hirondelles de fenêtre disposent de boue argileuse dans un endroit bien dégagé pour que les hirondelles se sentent en sécurité.

A proximité des sites de nidification des hirondelles, on assure la présence d'une zone de boue argileuse dans un endroit bien dégagé pour que les hirondelles se sentent en sécurité

Bac à boue : il s'agit d'un cadre de bois (construit à partir de chevrons Ø : 6cm x 6cm) posé au sol ou sur un toit plat, sur lequel on fixe une bâche étanche (type EPDM) à l'aide d'agrafes. Dedans, on répartit un mélange sec et poudreux composé à part égales d'argile et de poussier calcaire. On ajoute ensuite de l'eau tout en remuant le mélange jusqu'à l'obtention d'une boue homogène. Entretient : s'assurer que la boue reste humide et homogène surtout en période de construction des nids (d'avril à juin inclus). A faire notamment : malaxer le mélange, retirer les plantes colonisatrices et si nécessaire ajouter de la matière.

Pour l'Hirondelle de fenêtre inclure une part de très fins gravillons à la boue

Page 5 du Cahier technique Hirondelle de la LPO

Aménagements pour les hirondelles

Matériaux de construction

Le nid des hirondelles est construit à partir de boue, de brins d'herbe et de paille, le tout collé avec de la salive. Cependant, ces oiseaux rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver de la boue dans des flaques à cause de l'artificialisation du sol (chemin goudronné, gravillon, etc.). Afin de pallier ce problème,

il est possible de mettre à la disposition des oiseaux des bacs à boue, régulièrement entretenus pour éviter un surplus ou un manque d'eau – la boue doit pouvoir s'assembler en boulettes à coller. Ce dispositif est composé d'une bâche fixée sur un châssis (en bois, zinc ou fer galvanisé) de 50 centimètres sur 1 mètre environ. De même, vous pouvez disposer un tas de foin ou paille dans un endroit dégagé, pour faciliter la construction de leur nid.

Exemple:

https://www.rtbf.be/info/regions/detail charleroi-un-bac-a-boue-pour-les-hirondelles-sur-le-toit-de-mediasambre?id=10186854



Exemple : Mare à boue réalisée dans l'Aisne où les habitants arrosent régulièrement avec l'eau de pluie stockée la zone



Conclusion

La mesure compensatoire devra être lancée après la période de travaux et le début de la reproduction des

Hirondelles de fenêtre soit fin février. Ainsi, les Hirondelles de fenêtre pourront nicher dès le

printemps 2023.

Au total 12 nids artificiels seront reposés après les travaux. Il est possible que les aménagements ne

fonctionnent pas la première année, du fait que les hirondelles ne sont pas habituées aux

nichoirs artificiels. Il est fort probable que les hirondelles construisent d'elle-même de nouveaux

nids en 2023.

La LPO Pas-de-Calais accompagnera la société pour la pose des nichoirs, et suivi de la

reproduction sur une durée de 5 ans. Une note annuelle sera rédigée.

La société Pas-de-Calais Habitat s'engage à mettre en place ces mesures

compensatoires.

Le

Α.....

Indiquez « Bon pour accord » et signez

32

Pour toute demande de renseignements,

Contactez :

La LPO Pas-de-Calais

Marie-Caroline SERGEANT au 03.21.11.87.26 marie-caroline.sergeant@lpo.fr

> ou Aurélie DELAVAL via pas-de-calais@lpo.de

La LPO Pas-de-Calais vous remercie.